

Paris, le 2 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES COMMERCES NON ESSENTIELS SACRIFIÉS PAR UN NOUVEAU RECONFINEMENT

L'ALLIANCE DU COMMERCE APPELLE EN URGENCÉ AU RENFORCEMENT DES AIDES APRÈS UNE PERTE DE 45% DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN MARS

Évolution du marché de l'habillement au mois de mars
Panel Retail Int.¹ pour l'Alliance du Commerce

N.B. : En raison des confinements intervenus depuis le mois de mars 2020, le panel compare, à compter du mois de mars 2021, les performances des entreprises avec celles réalisées en 2019.

LES ENSEIGNES DU PANEL ENREGISTRENT UNE TRÈS FORTE BAISSE DE 45% DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES EN MAGASIN AU MOIS DE MARS

Les enseignes de l'habillement du Panel Retail Int.¹ pour l'Alliance du Commerce ont enregistré en mars une **chute de leur chiffre d'affaires en magasin de 44,8%** par rapport à 2019.

Les ventes e-commerce ont fortement progressé ce même mois avec une croissance de plus de 150% comparé au mois de mars 2019². Cependant, cette augmentation **ne compense que de quelques points l'effondrement des ventes des enseignes lié aux fermetures de magasins.**

Au total (magasins + ventes Internet), les ventes réalisées au mois de mars 2021 ont chuté de plus de 40% par rapport à 2019.

Ce constat est la conséquence de l'accumulation des mesures restrictives d'activités touchant les commerces : instauration du couvre-feu à partir du 16 janvier, fermeture au niveau national des magasins et centres commerciaux de plus de 20.000 m² depuis le 31 janvier, fermeture dans les départements sous surveillance renforcée des magasins et centres commerciaux de plus de 10.000 m² depuis le 6 mars, confinement le week-end dans les Alpes-Maritimes dès la fin du mois de février, étendu ensuite à l'agglomération de Dunkerque et au Pas-de-Calais, puis à 16 départements le 20 mars, et à 3 autres départements depuis le 27 mars.

MÊME LES MAGASINS RESTÉS OUVERTS SUBISSENT UNE PERTE IMPORTANTE DE TRAFIC DE 14,5 %

Les points de vente restés ouverts au mois de mars accusent une baisse importante de trafic en magasin de 14,5 % par rapport à 2019. En cumulé depuis le début de l'année, cette baisse de trafic s'établit à **-33% sur le premier trimestre**. Cette baisse est particulièrement marquée pour les commerces situés dans les gares (-46,7%), dans les centres commerciaux restés ouverts (-20,0% pour les centres commerciaux de centre-ville et -22,8% pour les autres centres commerciaux) et les magasins de centre-ville (-17,4%).

UN NOUVEAU CONFINEMENT QUI MET EN GRAND DANGER LES ENSEIGNES ET GRANDS MAGASINS

Après une année 2020 extrêmement difficile et déjà marquée par une baisse de 22% de leur chiffre d'affaires et une décroissance de 33% de leurs ventes au premier trimestre 2021, **les enseignes sont aujourd'hui dans une situation d'extrême fragilité** alors que le Président de la République a annoncé un nouveau confinement nationalisé avec la fermeture pendant 4 semaines de tous les commerces jugés « non essentiels ».

DES COMMERCES SACRIFIÉS ET DÉCONSIDÉRÉS MALGRÉ LEUR IMPORTANCE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE NOTRE PAYS

Face à la crise, les entreprises du commerce, qui prennent toute leur part à l'effort collectif de lutte contre la Covid-19, sont les grandes oubliées des déclarations du Président de la République et du Gouvernement.

Alors que le commerce contribue activement à la **création de richesse (plus de 10% de la valeur ajoutée créée, soit quasiment autant que le secteur industriel)** et d'emplois dans notre pays, avec plus de 1,8 million d'emplois dans le commerce de détail, les pouvoirs publics ignorent le sacrifice réalisé et la détresse croissante des entreprises et de leurs salariés.

LE GOUVERNEMENT DOIT EN URGENCE RASSURER LES ENTREPRISES ET RENFORCER LES AIDES APPORTÉES AUX ACTEURS DU COMMERCE EN RÉSEAU

Malgré la déclaration du Président de la République selon laquelle « *tous les dispositifs [d'aide] actuellement en vigueur seront prolongés* », l'Alliance du Commerce alerte sur le fait que **de très nombreuses entreprises ne bénéficient à ce jour d'aucun des dispositifs d'aides existants en soutien aux entreprises (hors activité partielle)**.

Alors même que des dizaines de milliers de magasins sont fermés depuis le 31 janvier et que les pertes de chiffre d'affaires sont importantes, **la très grande majorité des entreprises du commerce en réseau ne bénéficie ni du fonds de solidarité au titre du mois de février (en raison du taux de perte de CA fixé à 50% !) ni de l'aide sur la prise en charge des coûts fixes au titre de la période janvier-février**.

Rappelons qu'en l'absence d'activité les entreprises doivent faire face à **trois principaux postes de charges** : l'achats des marchandises (stock), les salaires et les loyers. Sur chacune de ces charges, des manques importants subsistent dans les aides mises en place.

S'agissant des stocks, le Ministre Alain Griset a annoncé mardi 30 mars une aide supplémentaire pour les stocks à l'attention uniquement des entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de l'habillement, de la chaussure, de la maroquinerie et du sport. Si cette aide doit être saluée, une fois encore **elle exclut toutes les enseignes en réseau alors même qu'elles doivent faire face à des surstocks pouvant aller jusqu'à 20% pour la saison Automne/Hiver 2020** et que les stocks de la saison Printemps/Eté sont également menacés du fait de la fermeture actuelle des magasins.

S'agissant de l'activité partielle, l'Alliance du Commerce salue l'application du dispositif d'activité partielle pour les équipes des magasins fermés. Toutefois la fermeture des commerces a un impact également sur l'activité globale des groupes, tant sur les fonctions support que logistiques, et par conséquent sur les effectifs des sièges sociaux et des entrepôts. **Or trop souvent les entreprises doivent assumer un reste à charge sur l'activité partielle de ces effectifs.**

S'agissant des loyers, aucune assurance n'a été à ce jour communiquée sur le dispositif d'indemnisation des loyers et charges locatives depuis les annonces du Ministre de l'Économie et des Finances au début du mois de février.

Par conséquent, l'Alliance du Commerce appelle le Gouvernement à rassurer les acteurs économiques, à renforcer en urgence les aides apportées en soutien et à les élargir à TOUTES LES ENTREPRISES, quelle que soit leur taille, et pour toute la durée de leur fermeture, tant en matière de couverture des coûts fixes que de stocks et de loyers.

S'agissant de l'activité partielle, l'Alliance du Commerce appelle à la mise en œuvre du dispositif sans reste à charge, non seulement pour les équipes en magasin mais également pour les sièges sociaux et les équipes de logistique.

Seules des aides massives permettront de garantir la survie des entreprises et la pérennité de leur activité et de leurs centaines de milliers d'emplois.

« - 45% de chiffre d'affaires en mars pour les réseaux d'enseignes ! C'est considérable ! Pourtant le Gouvernement n'a eu aucun témoignage de soutien ou d'empathie envers nos entreprises à qui il demande des sacrifices majeurs depuis le 31 janvier et pour les semaines à venir ! Il est grand temps de reconnaître que les commerces de moyenne et grande taille souffrent autant que les petits et d'agir en conséquence en renforçant les aides et en élargissant les bénéficiaires afin que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, soient enfin véritablement soutenues.

Il y a encore trop d'entreprises qui n'ont pas perçu d'aides, qui n'ont pas droit au fonds de solidarité et qui n'ont pas droit à la prise en charge sur les coûts fixes malgré une perte importante de chiffre d'affaires. Nombreux sont les commerçants qui en février ont perdu plus de 40 % de leur activité mais qui ne touchent rien parce qu'ils restent tout juste sous le seuil de 50 % de perte qui conditionne les aides !

Les aides doivent être à la hauteur des efforts colossaux consentis par les entreprises du commerce depuis plus d'un an », déclare Yohann PETIOT, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

1 Présentation du Panel Retail Int. pour l'Alliance du Commerce

L'Alliance du Commerce et Retail Int. s'associent pour développer un panel d'enseignes représentatives sur le marché de l'habillement. Actuellement, le panel comporte 50 enseignes d'habillement représentant plus de 8.000 magasins.

² Sur la base d'un échantillon d'une vingtaine d'enseignes représentant plus de la moitié du CA habillement du panel Retail Int.

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

Pour en savoir plus : www.alliancecommerce.org - Contact presse : Yohann Petiot (06.24.03.66.52)

Retail Int. collecte quotidiennement les données de vente de ses enseignes membres, et leur renvoie tous les jours une comparaison de leur croissance globale avec le panel d'enseignes, et de la croissance de chacun de leurs magasins avec les enseignes voisines. Retail Int. a aussi développé un modèle établissant le potentiel de CA d'un magasin, utilisé pour diagnostiquer la performance des magasins existants et estimer le potentiel sur de nouveaux emplacements. Pour en savoir plus : <http://www.retailint.fr>